

# 16<sup>A</sup>

## La reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)

### Points clés

- ❶ Objectif du dispositif
- ❷ Quelles formations ?
- ❸ Salariés concernés
- ❹ Quelle durée de formation ?
- ❺ Les avantages

### Objectif et avantages

La reconversion ou promotion par alternance, ou Pro-A est un nouveau dispositif de formation, créé par la loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel ».

Ce nouveau dispositif remplace la période de professionnalisation, qui ne peut plus être proposée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le dispositif Pro-A vise à permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation visant l'obtention d'une qualification reconnue.

### 1 Objectif du dispositif

La reconversion ou promotion par alternance permet à un salarié de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par la formation.

### 2 Quelles formations ?

La Pro-A permet d'obtenir une qualification :

- Diplôme ou titre professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP),
- Reconnue par la convention collective de la branche professionnelle,
- Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), ou Certificat de Qualification Professionnelle Inter-branches (CQPI).

**Bon à savoir**

Dès lors qu'un salarié est lié par contrat de travail, il peut bénéficier de Pro-A. Aucune ancienneté minimale n'est requise.

### 3 Salariés concernés

Pour pouvoir prétendre à la Pro-A, le salarié doit avoir, lors de son départ en formation, une certification ou un diplôme d'un niveau inférieur au grade de Licence, soit Bac +3 (Niveau 6 du cadre national des certifications ou ancien niveau II).

Seuls peuvent prétendre à ce dispositif les salariés :

- Titulaires d'un CDI,
- Sportifs ou entraîneurs professionnels en CDD,
- Bénéficiaires d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) conclu à durée indéterminée.

La formation suivie par le salarié doit lui permettre d'acquérir un niveau de qualification supérieur, ou au moins identique à celui qu'il détenait au départ.

**Bon à savoir**

L'accompagnement du salarié en période de reconversion ou promotion par alternance par un tuteur est obligatoire et se déroule suivant les mêmes modalités que le contrat de professionnalisation.

→ **Fiche 26** « le tuteur et le maître d'apprentissage »

### 4 Quelle durée de formation ?

La durée de la formation suivie dans le cadre de Pro-A doit être au minimum de 150 heures, et représenter au moins 15 % de la durée de l'action de reconversion ou de promotion par l'alternance. Au maximum, la durée de la formation représentera 25 % de la durée de l'action. Pendant le déroulement de l'action de formation, un tuteur est désigné afin d'accompagner le salarié.

La Pro-A est d'une durée minimale comprise entre 6 et 12 mois.

### 5 Les avantages

La Pro-A s'organise en une alternance de périodes d'enseignement professionnels et technologiques, dispensés par un organisme de formation, ou par le service de formation de l'entreprise, et d'exercice d'une activité professionnelle en lien avec la formation suivie, et permettant la mise en œuvre pratique de la formation théorique reçue.

Pendant toute la durée de l'action de la formation, le salarié reste lié à l'entreprise par son contrat de travail.

Les actions Pro-A suivies pendant le temps de travail donnent lieu au maintien du salaire par l'employeur.

Une partie des actions suivies dans le cadre de Pro-A peuvent se dérouler en dehors du temps de travail, à l'initiative du salarié, ou à l'initiative de l'employeur et avec l'accord écrit du salarié.

Les actions de formation réalisées pendant le temps de travail donnent lieu au maintien de salaire par l'employeur.

Les frais pédagogiques, de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise (voir **fiche 31**).

La Pro-A permet de former les salariés qui peuvent se retrouver fragilisés dans leur emploi, préparer une seconde partie de carrière, écarter les risques liés à l'inadaptation des savoir-faire.

La Pro-A offre la possibilité de disposer rapidement des compétences nécessaires pour développer l'entreprise et assurer la promotion interne des salariés sur des postes à pourvoir...

Document d'information à caractère non contractuel – Tous droits cédés au Fafiec. Malgré tout le soin apporté à la réalisation des fiches pratiques « Les Essentiels », il est possible que certaines informations nécessitent une mise à jour. N'hésitez pas à nous contacter pour nous le signaler : [communication@fafiec.fr](mailto:communication@fafiec.fr)

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- Objectif : favoriser l'évolution, la promotion professionnelle,
- La formule : parcours de formation individualisé, en alternance,
- A la clé : plusieurs avantages, dont le financement par le Fafiec.